



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi vingt-neuf janvier deux mil vingt-six, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., MURE Nicolas, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, MICHEL Alain, JACQUEMOT Nathalie, MOULIN Sylvain, VERNAY Anaïs, GOUBIER Mélissa, VENET Florent, FACON Sandrine.

Étaient excusés : BERTHET David qui a donné pouvoir à MICHEL Alain, PONCHON Pierre-Aymeric qui a donné pouvoir à GOUBIER Mélissa, PAYMAL Caroline, RAZY Mathieu.

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation de l'Avant-Projet Définitif du restaurant scolaire
- Convention de reversement du produit de la vente des Certificats d'Économies d'Énergies SYDER
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :

Nathalie JACQUEMOT

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération n°2026-01 : Approbation de l'Avant-Projet Définitif du restaurant scolaire

Un projet de construction d'un restaurant scolaire est en cours. En effet, les conditions actuelles et le repli des élèves sur un seul site scolaire nécessitent un besoin de réalisation d'un bâtiment dédié à la restauration.

M. le Maire donne la parole à M. Clément DELOBRE de l'ATD afin de présenter l'Avant-Projet Définitif (APD). Celui-ci décrit le projet, énumère la planification des prochaines phases d'avancée du projet et donne l'estimation du coût au m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction d'un restaurant scolaire,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 815 059,37€ HT,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ces fins,

DIT que les crédits pour faire face à cette demande seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

2) Délibération n°2026-02 : Convention de reversement du produit de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie SYDER

Le Comité syndical du SYDER a délibéré en avril 2024 pour voter le reversement aux communes du produit de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie, obtenus par le SYDER dans le cadre d'opérations de rénovation de l'éclairage public.

Une convention est élaborée afin que la commune de Haute Rivoire puisse percevoir ce reversement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention de reversement à la commune du produit de la vente des Certificats, d'Économie d'Énergie entre la commune et le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER),
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférant.

QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Informe que la demande de subvention auprès de la Région dans la cadre de l'appel à projet « construire ou rénover en bois local » pour la cantine, est rejetée. Il est demandé de redéposer le dossier avant le 9 mars 2026.
- Fait part que de la famille BERTHET remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de Rampôt pour les funérailles de M. BERTHET.
- Rapporte que le SIMACOISE informe les communes sur des pénalités applicables aux usagers. Elles seront majorées de façon annuelle si les travaux nécessaires à la conformité des installations ne sont pas effectués.
- Informe que l'association AGRI FESTIVAL TOUR demande la mise à disposition de la salle des sports pour leur évènement du 19/12/2026. Le conseil accepte, les modalités seront à discuter avec eux.
- Transmet les remerciements de Mme GOSSET, dont la maison a brûlé le 23 janvier dernier, pour les aides proposées par la municipalité.
- Fait part de la demande d'EVENT BREAK FOOD TRUCK. Il souhaite s'installer sur le parking du rond-point 1 jeudi soir sur 2 (semaine impaire). Le conseil municipal valide la demande en contrepartie d'une participation financière trimestrielle, comme pour le camion pizza.
- Notifie qu'une réunion est à organiser avec les classes et inter classes afin de mettre au clair la gestion du compte bancaire. En effet, la banque ne veut pas ouvrir un compte général « vogue et traditions ».
- Informe qu'un barnum (3m x 3m) offert par la Région a été récupéré et est à disposition des associations gracieusement.

F. VENET :

- Précise que plusieurs serrures ont été changées à la salle des sports, la gestion des clés s'en verra facilitée.

M. GOUBIER :

- Annonce que des entreprises sont intervenues à la salle de Rampôt notamment pour la VMC. M. le Maire propose d'acheter des tables basculantes et sur roulettes pour faciliter les différentes mises en place nécessaires aux utilisations. Les tables actuelles seront gardées pour la nouvelle cantine. Il précise qu'un pot de fleurs a été installé sur le morceau de pelouse devant la salle pour éviter le stationnement inapproprié répété. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le RAM sur le nettoyage de la salle alors que la convention est claire à ce sujet, aucun changement ne sera apporté.

A. VERNAY :

- Informe que l'association des jeunes se nomme « Jeunesse Taravouérienne ». Ils sont à la recherche de petits mobiliers. Des permanences seront organisées pour les inscriptions des jeunes intéressés. La boîte à clés a été installée par un agent communal.

C. SEVE :

- Lance un appel pour le remplacement de Véronique, absente du 13 au 20 mars 2026. Si des personnes sont intéressées, il faut contacter Christelle SEVE.

S. MOULIN :

- Indique que des réglages ont été fait sur les commandes du chauffage de la mairie, avec un technicien du service transition énergétique de la CCMDL. Elles devaient optimiser leurs utilisations et diminuer les écarts de températures.

M. le Maire :

- Annonce que Lili Granocchia a été recrutée par la commune de Ste Foy l'Argentière pour la bibliothèque municipale, ce temps complètera celui de Haute Rivoire.

A. MICHEL :

- A fait un point sur les travaux de voirie 2025 faits et à faire.

P. GERIN :

- Informe que les permanences pour les élections du 15 mars seront établies prochainement.

G. CHAVEROT :

- Précise que les travaux de l'autre berge de l'étang du Noyer seront entrepris prochainement. Une subvention peut être demandée à la Fédération de Pêche, la commune prendra en charge la différence. Le grillage sera également réparé.
- La plantation de haies aux Hurieux ne se fera pas comme annoncée car il y a désaccord entre les parties.

La séance est levée à 22h15